2222222264228887

École polytechnique de l'université de Tours
Génie de l'Aménagement
UNIVERSITÉ FRANÇOIS - RABELAIS TOURS

CITERES
UMR 6173
Cités, Territoires,
Environnement et Sociétés

Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet
d'Aménagement, Paysage,
Environnement

Projet de Fin d'Etudes

LES PRATIQUES DE L'ESPACE PUBLIC DES QUARTIERS ANRU PAR LEURS HABITANTS :

Le quartier de La Duchère à Lyon

2013-2014

TREMBLAY Lora

Directrice de recherche
BREVET Nathalie

LES PRATIQUES DE L'ESPACE PUBLIC

DES QUARTIERS ANRU

PAR LEURS HABITANTS :

Le quartier de La Duchère à Lyon

Directrice de recherche : **TREMBLAY Lora**
BREVET Nathalie

2013-2014

Avertissement

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'auteur de cette recherche a signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

Formation par la recherche et projet de fin d'études en génie de l'aménagement

La formation au génie de l'aménagement, assurée par le département aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et de techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer toute ou partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

Afin de valoriser ce travail de recherche nous avons décidé de mettre en ligne les mémoires à partir de la mention bien.

Remerciements

Ma reconnaissance va à toutes les personnes qui m'ont encadrée, suivie et soutenue lors de la réalisation de ce projet de recherche.

A ce titre, je remercie tout d'abord Nathalie Brevet, Maître de conférences en sociologie et en urbanisme à l'Ecole Polytechnique Universitaire de Tours, chercheur à l'UMR 6173 CITERES - Equipe IPA-PE et directrice de cette recherche qui a su m'initier à la réalisation d'un mémoire de recherche et me guider pas à pas dans l'élaboration de ce projet grâce à sa capacité d'écoute et ses conseils.

Je tiens également à remercier Pauline Gaullier, doctorante au Lab'Urba de l'Institut d'Urbanisme de Paris pour m'avoir fait part de son avis et conseillé à un moment opportun.

Je remercie aussi Matthieu Adam, doctorant à l'UMR 7324 CITERES - Equipe IPA-PE – CNRS, pour le temps qu'il a bien voulu m'accorder et ses suggestions de lecture.

Enfin, je souhaite remercier mes proches et amis pour leur soutien, leur support et leur encouragement tout au long de la réalisation de ce projet.

Sommaire

Avertissement 5
Formation par la recherche et projet de fin d'études en génie de l'aménagement 7
Remerciements 9
Sommaire 11
Introduction 13
Partie 1 : Cadre de la recherche 14
1.1 Contexte 14
1.2 Etat de l'art et problématisation de l'objet de recherche 18
1.3 Définition des notions clés 19
1.4 Présentation du terrain d'étude 24
Partie 2 : Méthode et analyse de recherche 28
2.1 Méthode 28
2.2 Analyse des entretiens 30
Conclusion 60
Supports bibliographiques 62
Table des illustrations 66
Table des matières 67
Annexes 69

Introduction

L'espace public désigne l'opposé de la sphère privée. Il se traduit physiquement par les lieux où les personnes sont susceptibles de se croiser, où elles sont en coprésence. Mais quelles personnes sont à même de fréquenter l'espace public ? Toutes. C'est là aussi la particularité de l'espace public, il est en mesure d'accueillir n'importe quel quidam. De par sa définition, on peut soutirer que l'espace public est le berceau et le reflet de la diversité sociale. Seulement, l'espace public se décline en plusieurs types de lieux, avec plusieurs types d'usages. Y a-t-il des catégories de personnes qui ont des lieux privilégiés de fréquentation ? Nous allons tenter de répondre à cette question pour des quartiers bénéficiant des actions de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) grâce au Programme national de rénovation urbaine (PNRU) puisque l'objectif de mixité sociale dans ces quartiers est un objectif clairement affiché. Or, nous verrons que l'ANRU n'aborde la mixité sociale que dans l'habitat.

On ne peut pas généraliser tous les types de pratiques car ils varient aussi en fonction des caractéristiques du site et de son environnement. Pour répondre à la question que nous nous posons, nous choisirons alors un des premiers sites à avoir bénéficié de la rénovation urbaine, le quartier de la Duchère à Lyon. Pour cela, nous décrirons l'évolution de la politique de la ville afin de comprendre les enjeux des quartiers ANRU et à présenter ceux qui constitueront notre objet de recherche. Nous nous attacherons ensuite à définir les notions qui permettront de cerner la problématique de ce travail et présenter le site étudié. Enfin, nous procèderons à l'analyse des matériaux après les avoir présenté et exposé la méthodologie.

Partie 1 : Cadre de la recherche

1.1 Contexte

Ce projet de recherche s'ancre dans l'évolution de la politique de la ville puisqu'il concerne un quartier ANRU, c'est-à-dire un quartier bénéficiant de la rénovation urbaine. Afin de comprendre les enjeux de ce type de quartier, intéressons-nous à l'émergence de la politique de rénovation urbaine.

2.1.1 Mise en perspective historique : la fin des grands ensembles

Apparus dans les années 1950, pour répondre au besoin de logements dû à la destruction de nombreux lieux d'habitation durant la guerre couplée à la forte croissance démographique d'après-guerre, ainsi que la migration de main-d'œuvre vers les zones industrielles et l'amélioration des méthodes de construction, les quartiers de logement social se présentaient sous la forme de grandes unités d'habitations. Avec l'émergence de ces tours et ces barres de logements qualifiées de grands ensembles, cette période de construction massive en périphérie des villes fut aussi celle d'une prise de conscience du rapport entre habitat, travail et loisir[1].

En effet, cette prise de conscience est liée au manque de tous « les éléments nécessaires à l'organisation spontanée de la vie communautaire » selon la définition des équipements résidentiels collectifs proposée au Colloque international de Sèvres consacré aux aspects sociaux du logement, en 1957. « Ces carences, et les conséquences néfastes qu'elles entraînent dans la vie des habitants [:] isolement, déséquilibre, apathie, délinquance, désagrégation du tissu social », ont été mises en exergue et ont permis de se rendre compte du fait que la ville n'existe pas simplement pour accueillir des logements accolés les uns aux autres. La ville comme le quartier doit pouvoir accueillir différents types de fonctions afin de proposer un lieu de vie plutôt qu'un simple lieu d'habitation.

Ces quartiers de grands ensembles rassemblaient des personnes aux mêmes caractéristiques sociales. Des familles à faible revenu cohabitaient, or : « [l]es tensions sont les plus vives lorsque l'échelle sociale est homogène », « on jalouse davantage ses proches, avec qui la compétition est possible, que ceux dont le genre de vie est très différent du sien » (KAËS, 1963, p.82).

Les tensions, quel qu'en soit le type, l'origine ou même la raison, qui se sont développées au fil des années au sein de ces quartiers ont accentué leur mauvaise réputation. Afin de remédier à cette mauvaise image et en premier lieu à la source du problème, des dysfonctionnements sociaux importants et un habitat dégradé, la politique de la ville a progressivement été mise en place depuis le début des années 1980.

2.1.2 Politique de la ville

[1] KAËS René, *Vivre dans les grands ensembles*, Préface de P.-H. CHOMBART DE LAUWE, Les Editions Ouvrières, Paris, 1963

La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin d'enrayer la dégradation des conditions de vie dans les quartiers défavorisés, de revaloriser ces zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires. Parce qu'elle intervient aussi bien sur les effets et les causes de ces constats préoccupants, cette politique couvre une grande diversité de thématiques comme l'urbanisme, l'aménagement urbain, l'action sociale, l'éducation, la prévention de la délinquance et de la sécurité. Les objectifs de développement économique, d'emploi et d'insertion professionnelle se sont ajoutés à la liste des sujets traités par les actions émanant de la politique de la ville[2].

La politique nationale de la ville a une dimension interministérielle qui s'est notamment traduite par la création du Comité interministériel des Villes (CIV), dès le début, en 1984. Cette instance gouvernementale, aidé de son secrétariat général, le SG CIV qui coordonne les interactions entre les différents ministères impliqués, a pour rôle d'arrêter les orientations de la politique de la ville, de définir les programmes qui la mettent en œuvre et de répartir les moyens, notamment financiers. Il existe cependant le ministère de la Ville avec un budget propre. Si elle est coordonnée à l'échelle nationale, la politique de la ville s'organise notamment avec la participation des collectivités locales. Cette politique étant basée sur le partenariat, il s'est avéré que le cadre contractuel fut celui indiqué.

Amorcée à la fin des années 1970 avec la procédure "Habitat et Vie Sociale" (1977), puis engagée avec la procédure de "Développement Social des Quartiers" (DSQ) (1982) puis celle de contrats de villes (1992)[3], la politique de la ville se concentre sur les quartiers les plus dégradés et socialement en difficulté. Suite à ce type de procédures, d'autres initiatives très ressemblantes et avec le même but à atteindre se sont succédées en tentant de parvenir à traiter les problèmes dans toutes leurs dimensions (économique, sociale, etc.).

Mis en œuvre de 1991 à 1994, les Grands Projets Urbains (GPU), programmes de restructuration lourde sur des sites en grande difficulté, se limitaient à l'aspect urbain. Les Grands Projets de Ville (GPV) sont introduits en 1999 comme étant leurs successeurs. En effet, ils restent dans leur continuité mais intègrent plus de sites sur le territoire national (50 GPV contre 14 GPU) et tiennent compte des aspects économiques et sociaux, de l'amélioration des conditions de vie des habitants en plus de l'aspect urbain. Ils visent à insérer certains quartiers dans la dynamique de développement de leur agglomération[4]. Les Opérations de Renouvellement Urbain (ORU) représentaient quant à elles des GPV à petite échelle.

Une accumulation des dispositifs et la superposition des zonages permettant de localiser les sites prioritaires pouvant bénéficier de l'application des actions de la politique de la ville ont rendu sa géographie complexe et peu lisible. Menée par l'Etat en partenariat contractuel avec les collectivités locales, la politique de la ville s'applique aujourd'hui sur des territoires ciblés définis comme prioritaires.

---

[2] D'après l'article du dossier « La politique de la ville à l'épreuve des violences urbaines de 2005 » de La Documentation Française, *Qu'est-ce que de la politique de la ville*, mis à jour le 30/10/2010, http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000077-la-politique-de-la-ville-a-l-epreuve-des-violences-urbaines-de-2005/qu-est-ce-que-la-politique-de-la-ville

[3] D'après l'article du dossier « La politique de la ville à l'épreuve des violences urbaines de 2005 » de La Documentation Française, *L'évolution de la politique de la ville*, mis à jour le 30/10/2010, http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/politique-ville/evolution-politique-ville.shtml

[4] D'après l'article de Vie Publique, *Rénovation et renouvellement urbains,* mis à jour le 10/07/2006, http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-ville/renovation-urbaine/

Dans la mise en œuvre de la géographie dite prioritaire, chaque zonage est défini par la loi, notamment la loi n°96-987 du 14 novembre 1996, loi de mise en œuvre du pacte de relance de la politique de la ville, mais des mesures particulières sont attribuées à chacun. Il existe trois niveaux d'intervention :

- Les zones urbaines sensibles (ZUS) qui sont définies comme des zones « caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. Elles comprennent les zones de redynamisation urbaine et les zones franches urbaines. »
- Les zones de redynamisation urbaine (ZRU) « correspondent à celles des zones urbaines sensibles […] qui sont confrontées à des difficultés particulières, appréciées en fonction de leur situation dans l'agglomération, de leurs caractéristiques économiques et commerciales et d'un indice synthétique […] établi […] en tenant compte du nombre d'habitants du quartier, du taux de chômage, de la proportion de jeunes de moins de vingt-cinq ans, de la proportion des personnes sorties du système scolaire sans diplôme et du potentiel fiscal des communes intéressées »
- Les zones franches urbaines (ZFU) « sont créées dans des quartiers de plus de 10 000 habitants (ou de plus de 8 500 habitants pour les ZFU créées en 2006) particulièrement défavorisés au regard des critères pris en compte pour la détermination des zones de redynamisation urbaine ». Les avantages attachés à ces zones ont pour finalité principale le développement de l'activité économique et de l'emploi (par le biais d'exonérations des charges fiscales et sociales pour les employeurs) et le maintien de la diversité des fonctions urbaines. Ils comprennent aussi une aide aux bailleurs sociaux gestionnaires des logements dans ces quartiers (par le biais d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties).

Outre ces zones définies réglementairement au niveau national, il existe d'autres quartiers prioritaires qui ont été retenus par les acteurs locaux dans le cadre de la préparation des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). Les CUCS sont les contrats passés entre l'Etat et les collectivités territoriales qui succèdent en mars 2006 aux contrats de ville en entrant en vigueur au début de l'année 2007 et en restant en place jusqu'en 2013[5]. Ils permettent de mettre en œuvre des actions concertées avec différents partenaires dans le but d'améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés. Les champs d'action prioritaires sont l'habitat et le cadre de vie, l'emploi et le développement économique, l'éducation, la citoyenneté et la prévention de la délinquance ainsi que la santé. On peut voir ci-dessous une représentation schématique en diagramme de l'évolution des contrats de ville dans le but de mieux comprendre ce qu'il en est aujourd'hui :

[5] En 2014, ce sont à nouveau des contrats de ville mais un peu différents. Pour en savoir plus, voir : *François Lamy clôture la préfiguration des nouveaux contrats de villes*, 17/02/14, http://www.ville.gouv.fr/?francois-lamy-cloture-la,3124

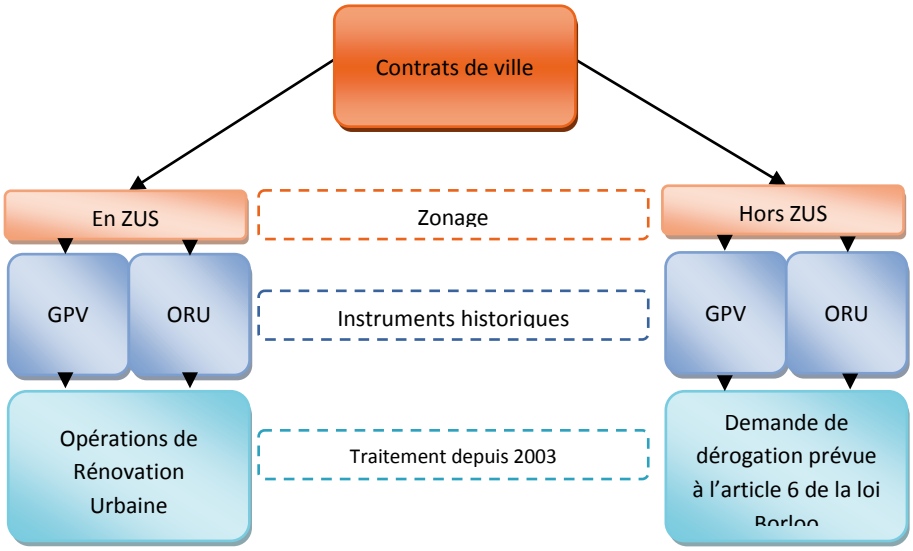

Figure 1 : L'évolution du traitement des zones sous contrats de ville
(Réalisation : Lora Tremblay)

En plus de ces découpages, sont également distingués les quartiers éligibles à une convention de rénovation urbaine conclue avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Les quartiers ANRU, dont nous serons amené à reparler puisque le quartier d'étude sur lequel se base la deuxième partie de ce rapport en est un, sont principalement des quartiers en ZUS, mais aussi des quartiers qui présentent des difficultés comparables[6].

Le zonage géographique permettant de prioriser les « territoires urbains dont les populations présentent des caractéristiques de grande précarité » s'est élargi à mesure que la politique évoluait. Plusieurs mesures additionnées ont conduit à différentes identifications de quartiers éligibles à la politique de la ville. Par conséquent, outre son manque de lisibilité, la géographie actuelle implique une dilution des moyens financiers alloués aux actions découlant des orientations la politique de la ville. Afin d'y remédier, la réforme de la géographie prioritaire présentée en 2013 par François Lamy, ministre délégué à la ville, désire tenir compte des usages des habitants, des lieux qu'ils fréquentent dans le nouveau découpage du périmètre des quartiers dits prioritaires. On parle alors de quartier « vécu »[7]. Cet aspect lié aux pratiques des habitants nous intéresse particulièrement dans la présente étude et sera traitée dans la deuxième partie. En faisant état des pratiques sur site qualifié de prioritaire par la loi, cela permettra de donner un aperçu du bilan des démarches engagées par l'Etat et les collectivités locales afin de mieux appréhender les futures politiques menées dans cette optique.

2.1.3 L'émergence des quartiers ANRU

Après différentes procédures de la politique de la ville mises en place dès les années 1980, différentes lois (comme la loi d'orientation pour la ville du 13 juillet 1991), différents projets de renouvellement urbain (comme les GPV, ORU) qui tentaient tenter d'apporter une amélioration au niveau social sans toutefois que l'optique de la réhabilitation fasse ses preuves *(d'après un Rapport de la Cour des Comptes, 2002[8]),* la loi Borloo du 1er août 2003 marque un tournant dans la politique de la ville. Par ses objectifs de

[6] Ils sont définis à l'article 6 de la loi Borloo de 2003.

[7] D'après la réforme de la géographie prioritaire, *Présentation de la méthodologie*, 2013, http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/reforme-geographique-prioritaire-130729-md.pdf

[8] On peut en retrouver une synthèse sur cette page : http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/024000096/index.shtml#book_synthese

mixité sociale revendiqués, cette loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine réoriente la politique de la ville avec la création de l'ANRU à l'article 10. Elle adopte une solution radicale de démolition-reconstruction. La politique de la ville met ainsi en place à l'aide d'un Comité d'Evaluation et de Suivi (CES), un programme qui répondrait aux enjeux des quartiers classés en ZUS, le programme national de rénovation urbaine (PNRU) qui prône une restructuration lourde des quartiers victime du processus de ghettoïsation.

Afin d'enrayer le processus de ghettoïsation de ces quartiers qui n'a pas réellement reculé malgré les différentes procédures mises en place, la loi Borloo permet l'application du Programme national de rénovation urbaine dans 751 zones urbaines sensibles (ZUS) pour une période de cinq ans, relayé par des programmes d'action locaux[9].

Si les GPV et Opérations de Renouvellement Urbain (ORU) sont en corrélation directe avec les contrats de ville, ce n'est pas le cas des conventions de rénovation urbaine. En effet, celles-ci ont été dissociées de ces contrats. Cependant, on remarque tout de même des similitudes puisque que ce soit l'une ou l'autre des procédures, cela reste avant tout un accord entre différents acteurs et des modalités temporelles et de financement à fixer. 397 conventions ANRU sont signées à l'échelle de la France selon l'état du PNRU au 15 janvier 2014.

Selon le rapport *Dix ans de Programme national de rénovation urbaine : Bilan et perspectives* de l'Observatoire national des ZUS (ONZUS), le PNRU concerne 594 quartiers restructurés avec 45 milliards d'euros mobilisés. Ce sont plus de 600 000 logements concernés par les opérations de démolition-reconstruction et réhabilitation-résidentialisation. Fin 2011, 140 300 démolitions sont programmées, 106 000 sont engagées et près de 75 000 sont livrées.

1.2 Etat de l'art et problématisation de l'objet de recherche

Nous avons abordé le moyen d'action la rénovation urbaine : la démolition-reconstruction, cela dans le but d'atteindre des objectifs. Parmi les finalités que l'on attend du PNRU, qui lui sont attribuées, nous nous intéresserons à celui de mixité sociale en particulier.

Le souhait de mixité sociale est loin de pouvoir résoudre les problèmes de tensions et conflits entre les habitants d'un même quartier. « Inversement, le rapprochement dans le même habitat de familles dont le genre de vie est très différent provoque aussi des tensions préjudiciables à la vie sociale » (KAËS, 1963, p.82). Il ne faut pas oublier de prendre en compte les conditions dans lesquelles la mixité sociale peut être développée. « Le problème du rapprochement des catégories sociales différentes ne peut être envisagé sans des transformations de structure extrêmement profondes et sans les équipements collectifs qui permettront ces transformations de la structure sociale »[10] disait Paul-Henri Chombart de Lauwe qui l'avait déjà compris en 1960 et qui a été l'un des premiers à en avoir parlé.

[9] D'après l'article du dossier « La politique de la ville à l'épreuve des violences urbaines de 2005 » de La Documentation Française, *La rénovation urbaine : un tournant pour la politique de la* ville, mis à jour le 30/10/2010, http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000077-la-politique-de-la-ville-a-l-epreuve-des-violences-urbaines-de-2005/la-renovation-urbaine-un-tournant-pour-la-politique-de-la-ville

[10] CHOMBART DE LAUWE P.-H., *Témoignage chrétien*, 22 avril 1960, p.83

La vie au quotidien des habitants d'un quartier se traduit majoritairement dans les équipements et services collectifs. Si la question du logement possède une place centrale dans le PNRU, la rénovation urbaine concerne aussi les espaces publics.

En effet, les travaux de recherche qui ont été effectués jusqu'alors traitent principalement de l'aspect « habitat et logement » puisque la démolition-reconstruction constitue la caractéristique essentielle de la rénovation urbaine. L'autre objectif important de la politique de rénovation urbaine repose dans la diversification des quartiers en difficulté qui rassemblent des personnes aux caractéristiques sociales similaires. Des travaux ont été engagés sur l'aspect social comme les travaux dirigés par Christine Lelévrier, sociologue et spécialiste de ce type de problématiques, par l'étude de la mixité sociale à travers le profil des personnes qui habitent ces nouveaux logements. Cependant, le fonctionnement au travers des pratiques n'a lui pas fait l'objet d'un sujet d'étude à part entière. En effet, comment faire état du fonctionnement d'un quartier ? Il faut s'intéresser aux pratiques des habitants car c'est l'articulation de différentes pratiques, usages, habitudes quotidiennes qui créent une vie de quartier. Au sein d'un quartier, les espaces publics sont les lieux où l'on peut observer les interactions entre les habitants.

Dans ce travail de recherche, nous nous ne concentrerons donc pas sur les logements dans les quartiers ANRU le sujet ayant largement été abordé à travers de nombreux travaux de recherche mais sur les pratiques des habitants dans leur quartier, hors de leur logement, dans les espaces publics.

« La mixité sociale fait référence à la cohabitation dans un même espace de groupes sociaux aux caractéristiques diverses d'âge, de genre, de nationalité, d'origine ethnique, de statut professionnel, de niveau de ressources, […] etc. »[11] telle est la définition donnée par le Conseil syndical du Grand Lyon. Si globalement des gens présentant des caractéristiques sociales différentes arrivent à vivre côte à côte au quotidien et avec un minimum de conflits (gérés dans le respect car on ne peut les élider totalement étant donné que différents usages peuvent être fait d'un même espace), c'est que le pari de la mixité sociale dans ces quartiers historiquement et socialement marqués par la présence d'une population vivant dans des grands ensembles d'habitat social est réussi ; cela peut fonctionner.

Nous allons alors aborder la mixité en outrepassant sa vision immobilière et en ciblant sur la coprésence de personnes n'étant pas amenées à se croiser d'ordinaire, voire le « vivre ensemble » dans l'espace public, à l'échelle du quartier. La problématique qui conduira cette recherche s'intitule : Dans quelle mesure les espaces publics participent-ils à la mixité sociale des quartiers ANRU ?

Si dans les années 1980, René Kaës affirme que la vie quotidienne, la présence des différents types de population se traduit essentiellement dans les équipements et services collectifs, nous allons voir ce qu'il en est désormais. Nous partirons sur l'hypothèse suivante : Les espaces publics s'inscrivent bien au-delà des équipements.

1.3 Définition des notions clés

[11] Synthèse de la contribution du Conseil de développement du Grand Lyon (avril 2010) : http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/vie_democratique/conseil_developpement/Cohesion_sociale_solidarite/2011/20110322_cdd_ccss_synthesecontribmixitesociale.pdf

L'espace public représente les lieux de scènes de vie sociale. Dans le fonctionnement d'un quartier, l'attention portée à l'espace public est primordiale puisqu'il fait le lien entre ce qui appartient au domaine privé et ce qui relève de la sphère publique, auquel il fait partie. Cet espace de transition permet la circulation au sein de l'espace pour lier différents bâtiments, différents usages, différentes fonctions, différentes personnes… Cet accès à tous sans aucune distinction permet l'interaction, aussi minime soit-elle entre les personnes qui pratiquent l'espace public.

1.3.1 L'espace public et les espaces publics

L'espace public au singulier est à différencier des espaces publics. En effet, les espaces publics sont des lieux physiques localisés et délimités géographiquement alors que lorsqu'on parle de l'espace public, on pense au lieu d'échange, de partage, de relation, de circulation aussi bien des personnes que des idées, de confrontation d'opinions, etc. Ces deux termes ont en commun la notion de communication qui est indissociable de celle de circulation (voire de rencontre).

Le terme « espace public » n'a pas de définition homogène et c'est notamment ce qui le rend d'autant plus intéressant. Chaque discipline apporte son point de vue sur ce que sous-entend cette appellation et tente d'élaborer sa propre définition. La notion englobée par le terme « espace public » pourrait être décrite comme se concentrant sur l'usage qu'il est fait des espaces publics physiques. Penchons-nous sur la définition donnée dans un ouvrage de référence dans le domaine de l'aménagement, le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* : « D'usage assez récent en urbanisme, la notion d'espace public n'y fait cependant pas toujours l'objet d'une définition rigoureuse. On peut considérer l'espace public comme la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. L'espace public est donc fermé par une propriété et par une affectation d'usage. » (MERLIN, CHOAY, 1988, pp.320-322). La notion d'espace public est apparue dans les années 1970. C'est une notion difficile à définir puisque chaque domaine (géographie, aménagement, etc.) souhaite définir la notion avec l'angle de sa propre discipline étant donné que l'espace public couvre plusieurs enjeux. Comme nous nous intéressons particulièrement aux usages et pratiques qu'il en est fait et que nous sommes en mesure de constater qualitativement, c'est surtout l'aspect social et culturel que nous allons mettre en avant. La notion d'espace public sous-entend une « pratique sociale collective » : « […] les espaces publics sont des lieux de rencontre et de frottement où se développe la vie sociale, où se forgent les idées, où se reconnaissent les groupes sociaux. Ce sont des creusets d'échanges et de cultures mais aussi des espaces de cohésion et d'identité »[12].

L'espace public est donc caractérisé par la présence de « personnes privées faisant un usage public de leur raison » (HABERMAS, 1962). « L'espace public est […] forcément un espace partageable et partagé, son « appropriation » est la négation même de son existence » (OSTROWESTSKY, 2001, p.143, cité par PAQUOT, 2009). Le rapport à l'autre est donc primordial lorsqu'on aborde l'espace public. L'espace public est « un lieu où se constituent et se reconstituent en permanence des publics »[13]. Cette notion regroupe les termes :

- Espaces communs,
- Espaces collectifs,
- Espaces intermédiaires, que sont les parties communes, les espaces mi-privés mi-publics des résidences et immeubles d'habitation. « Ces parties communes se composent des espaces de

[12] BILLIARD Isabelle, *Groupe de travail espaces publics*, in LOUISY A. (dir.), Espaces publics, Paris, La Documentation française, 1988, p.14

[13] BILLIARD Isabelle, *op. cit.*, 1988, p.68

circulation, des équipements, des aménagements d'usage commun (hall, cage d'escalier, ascenseur, palier, couloir, coursive, caves, local poubelles, parking, cour intérieure, jardin ou espace vert collectif, aire de jeux...), situés dans ou à proximité immédiate d'un immeuble, dont ils relèvent par le droit ou par la coutume. » (BEAUCHAMPS, MOREL, 2001-2002),

- Espaces publics,
- Espaces de proximité.

L'espace public est caractérisé par les interactions sociales qui ont lieu en son sein. Il faut faire se méfier du statut juridique des espaces qui peuvent être facilement confondus puisque certains usages normalement dédiés aux espaces dits publics peuvent parfois être tolérés dans certains lieux privés. Un espace public en tant que tel est dédié à accueillir des pratiques sociales collectives et favoriser une cohésion sociale au sein d'un périmètre, celui du quartier.

Les espaces publics sont considérés comme le support physique, géographique de l'espace public. Concrètement, on appellera sous le terme d'« espace public » les lieux accessibles à tous sans aucune distinction d'aucun type qui permettent au minimum une coprésence. Ce sont des lieux d'échanges, de communication sociale par définition. Dans le cadre de cette recherche à l'échelle des quartiers ANRU, nous prendrons donc en considération sous cette appellation, les parties communes des immeubles, tout autre espace intermédiaire entre le privé et le public pour lequel la frontière, la limite entre les deux n'est pas forcément très bien définie, très claire. Tout espace pouvant impliquer la plus faible interaction sociale sera considéré comme espace public, qu'il s'agisse d'un espace de simple circulation jusqu'à un espace de réelle communication.

1.3.2 La question des espaces publics dans les grands ensembles

Dans l'élaboration des quartiers de grands ensembles, les espaces publics ne bénéficiaient d'aucune réflexion sur leur fonction et donc aucun traitement n'était prévu en amont. En effet, la notion d'espace public étant apparue quasiment à la même période que les grands ensembles, celle-ci n'a pas été intégrée dans la réflexion.

Cela a conduit à l'obtention de grandes places désertes avec pour occupants les personnes qui s'imposaient et s'appropriaient l'espace de manière exclusive ou à dissuader les autres, par leur comportement, d'en faire leur propre utilisation dans une vision partagée.

Désormais, après ces erreurs passées, la création voire la fonction souhaitée des futurs espaces publics est anticipée dans les nouveaux projets. Cet aspect est intégré dans la politique de rénovation urbaine.

1.3.3 La place accordée à l'espace public et à la mixité sociale dans les conventions ANRU

De manière générale, l'ANRU, à travers le PNRU, exprime ses domaines d'intervention : « les logements, les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, les commerces, l'activité économique »[14]. D'après la loi Borloo, « [le PNRU] comprend des opérations d'aménagement urbain, la réhabilitation, la résidentialisation, la démolition et la production de logements, la création, la

[14] http://www.anru.fr/index.php/fre/ANRU

réhabilitation et la démolition d'équipements publics ou collectifs, la réorganisation d'espaces d'activité économique et commerciale, ou tout autre investissement concourant à la rénovation urbaine »[15]. Sur le papier, tous les aspects à travailler sont donc mis sur un même pied d'égalité. Lorsqu'on s'intéresse au bilan au 31 décembre 2011, les taux d'engagement du programme sont compris entre 68 % et 82 % pour les opérations sur l'habitat, et entre 46 % et 65 % pour les opérations d'aménagement et d'équipement.

En regroupant ces domaines d'intervention, on peut dire que l'ANRU se concentre sur les logements, équipements publics et aménagements urbains. Hormis l'habitat, pour ce qui nous concerne, l'ANRU oriente son action sur :

- L'aménagement : « Les différents types d'opérations d'aménagement des espaces publics concernent notamment les voies et cheminements, les places, espaces publics et aires de jeux, les parcs et jardins, ou encore les parkings. »[16]
- La résidentialisation : « L'agence accorde des subventions à des opérations de résidentialisation portant sur des logements locatifs sociaux qui ont pour finalité d'établir une distinction claire entre l'espace public extérieur et l'espace privé des immeubles. Cette opération peut également porter sur des copropriétés. Auquel cas, ces opérations doivent s'inscrire dans une démarche de gestion urbaine de proximité. La résidentialisation se traduit notamment par la réalisation d'espaces extérieurs (avec ou sans parking), d'espaces de stationnement intérieur et de caves ou encore par l'aménagement des accès d'immeubles et halls en rez-de-chaussée. »[17]
- Les équipements :

« Il s'agit d'opérations portant sur :
- les équipements publics de proximité : construction, extension ou réhabilitation d'équipements publics bénéficiant directement et de façon principale aux habitants des sites d'intervention de l'agence. Toutefois, les infrastructures de transports publics ne sont pas concernées.
- les équipements publics exceptionnels : construction, extension ou réhabilitation d'équipements publics dont l'impact et le coût sont beaucoup plus importants que ceux des équipements de proximité, ou qui bénéficient seulement en partie à la rénovation urbaine du site d'intervention. »[18]

Si l'on prend l'exemple de la convention établie en 2005 pour le quartier de Lyon-La Duchère, le quartier auquel nous nous intéresserons par la suite dans cette recherche, le projet urbain est articulé autour de cinq axes :

- Renforcer la cohésion sociale,
- Renforcer la gestion de proximité,
- Restructurer l'offre de logements,
- Rendre le quartier de la Duchère plus attractif,
- Rompre son insularité.

L'objectif de mixité sociale est revendiqué dans la loi du 1er août 2003 où le PNRU possède une visée sociale forte. « Pour autant, son objet reste la restructuration des quartiers et non pas une intervention sociale en direction des habitants de ces quartiers. De ce fait, l'objectif de mixité sociale dans

[15] Loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine

[16] http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/pnru2.pdf

[17] Ibidem – (cf. note 16)

[18] Ibidem – (cf. note 16)

les quartiers visés par le PNRU sera abordé plutôt sous l'angle du renouvellement du stock de logements (démolition, reconstitution hors site souhaitée et la diversification de l'offre en logements) destiné à attirer de nouveaux habitants. »[19]. C'est du point de vue des logements que tout est basé et la mixité sociale n'est pas mise en relation directe avec l'espace public.

Le CES de l'ANRU confirme ce constat dans un *Bilan d'étape* du PNRU en février 2005. Il faudrait renforcer le lien entre le projet spatial et le projet social. Les habitants présentent des difficultés à partager l'espace public. Pourtant, lors de ses visites sur le site, le CES de l'ANRU a observé une mise en avant prépondérante du programme immobilier au détriment de l'aménagement des espaces publics et du logement par rapport à l'urbanisme.

1.3.4 L'espace public et la mixité sociale dans les projets faisant partie du PNRU : les constats

Si des objectifs d'amélioration de l'environnement urbain ont été clairement définis dans les conventions ANRU, qu'en est-il réellement de leur mise en application ? La mixité sociale est apparue comme un objectif majeur dans les politiques urbaines depuis les années 1980. Mais qu'en est-il réellement, en pratique dans le fonctionnement des quartiers ? L'interaction entre les personnes d'un même quartier mais de catégorie sociale différente se fait principalement dans ce qu'on a défini précédemment comme des lieux faisant partie de l'espace public. C'est dans ces endroits que se passent les rencontres puisque l'occasion de se croiser même involontairement est propice dans ce type d'espaces.

D'après Christine Lelévrier *et al.*, *op. cit.*, 2011, p.12, « L'objectif de mixité sociale sous-entend bien l'idée d'un réinvestissement des nouveaux arrivants dans le quartier, permettant à la fois de mieux faire fonctionner économiquement les commerces, les équipements et de favoriser par la propriété, une appropriation limitant le vandalisme et la délinquance. ». Cela conduit à des questions comme « Qu'en est-il de la fréquentation des équipements, services et en particulier d'espaces à fort enjeu de reproduction et de distinction sociale comme l'école ? Comment les pratiques d'aménagement du projet de rénovation et la configuration spatiale de la diversification peuvent venir conforter ou pas des logiques de séparation ou au contraire d'ouverture (clôtures, accès, localisation…)? »

D'après les rapports de l'ONZUS et du CES de l'ANRU, deux structures d'observation et de suivi des projets engagés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, on constate que les améliorations du quartier liées à la rénovation urbaine concernent le logement, l'habitat et qu'il reste des efforts à faire sur les usages des habitants au sein de leur quartier, ce qui sous-entend sur les espaces publics et aussi par rapport aux attentes sur la mixité sociale.

Le constat dressé par l'ONZUS est clair. Son analyse tend à montrer que le PNRU a amélioré les conditions de logement et enrayé les processus de dévalorisation dont souffraient de nombreux quartiers. Néanmoins, l'Observatoire émet des préconisations et notamment au sujet d'une mise en cohérence de la rénovation urbaine avec la politique nationale du logement et les autres composantes de la politique de la ville. Il suggère également de continuer de lutter contre la ségrégation géographique par la mise en place de politiques de peuplement fondées sur des stratégies d'attributions de logements sociaux et de rééquilibrage du parc locatif social définies à l'échelle des agglomérations. Il laisse entrevoir des évolutions

[19] Rapport de l'ONZUS, *Dix ans de Programme national de rénovation urbaine : Bilan et perspectives,* 2013, p.31

des modalités de financement et d'intervention de l'ANRU pour un meilleur développement des projets dans le temps et une prise en compte des spécificités locales.[20]

Quant au CES de l'ANRU, il dresse le constat général d'une amélioration des conditions d'habitat dans les quartiers concernés par le PNRU. Il souligne que « ce constat justifie à lui seul la poursuite de la rénovation urbaine, dans des quartiers qui n'ont pu encore en bénéficier ou que partiellement ». Cela signifie qu'en pratique, en situation, le PNRU accorde une place toute particulière, plus importante aux logements. Mais au-delà de cette intervention urbaine positive dans les faits, les autres objectifs du PNRU (banalisation des quartiers, mixité sociale, réduction des écarts) ne sont que partiellement atteints et ne permettent pas un changement catégorique dans la plupart des quartiers. « Le CES de l'ANRU milite en faveur d'un changement des principes directeurs de l'action publique. Plutôt que de « casser les ghettos » et de les adapter à une norme hypothétique, il faudrait miser sur les potentialités des quartiers et les atouts de leurs habitants. » [21]

1.4 Présentation du terrain d'étude

1.4.1 Le quartier de La Duchère

Construit entre 1958 et 1963 avec l'urbanisme de grands ensembles de l'époque, le quartier de La Duchère est situé dans le 9ème arrondissement de Lyon, au nord-ouest, sur la troisième colline dominant la ville.

Photo 1 : Point de vue sur Lyon depuis le quartier de la Duchère (Mission GPV Lyon La Duchère)

Ce quartier de 120 hectares est constitué de quatre secteurs : Balmont, le Château, le Plateau et la Sauvegarde. Au nord-est du quartier, Balmont longe le boulevard de Balmont dont la partie à l'est se trouve en contrebas. En remontant un dénivelé de vingt mètres par des chemins avec des marches, on arrive au secteur du centre, le Plateau, où l'on peut trouver les commerces.

[20] Rapport de l'ONZUS, *Dix ans de Programme national de rénovation urbaine : Bilan et perspectives,* 2013

[21] Rapport 2013 du CES de l'ANRU : *« Changeons de regard sur les quartiers. Vers de nouvelles exigences pour la rénovation urbaine »*

Figure 2 : Vue du dénivelé à l'est depuis l'îlot 9
(Source : Google Earth)

Historiquement, le Plateau a toujours fait le lien entre les trois autres secteurs[22]. Il nous reste à parler du secteur du Château qui est localisé au sud, jouxtant le parc du Vallon et de la Sauvegarde, au nord-ouest, qui abrite de nombreux logements sociaux. Il est entouré par un dénivelé entre le Plateau et Vaise à l'est et le Plateau et Ecully à l'ouest.

Le quartier jouit d'une bonne accessibilité grâce à la proximité avec le pôle multimodal de Vaise, accessible en sept minutes en bus via un site propre, ce qui permet également de rendre la ville relativement proche du quartier. De même, l'autoroute A6 et le périphérique nord facilitent l'insertion du quartier dans son environnement. Malgré une urbanisation dense et la proximité avec la ville, le quartier offre tout de même à ses habitants presque 40 % d'espaces verts. On peut notamment citer le Parc du Vallon d'une étendue de onze hectares. Nous découvrirons les différents aspects du quartier à travers l'étude des entretiens dans la partie 2 de ce rapport.

On peut tout de même spécifier que ce quartier possède une identité forte héritée de son passé et une image négative relative à des situations plus récentes. Bien qu'inscrit dans les actions et procédures de politique de la ville depuis longtemps car comme les autres quartiers de grands ensembles des années 1960, il présentait certains dysfonctionnements, le quartier de la Duchère est apprécié des ses habitants de longue date. Des habitudes se sont mises en places, des relations entre les habitants aux traits communs se sont créées au fil des années au sein de ce quartier. Même si c'est un quartier dit « sensible », il y avait une certaine cohésion entre les habitants de la Duchère. Le PNRU se présente alors comme la solution pour remédier aux difficultés rencontrées par tous ces quartiers : enclavement, inadaptation de son urbanisme aux modes de vie actuels, dévalorisation immobilière, concentration de logements sociaux, perte d'attractivité, fragilisation socio-économique de la population, etc.[23] Cet outil géré par l'ANRU propose pour cela d'introduire d'autres profils de population afin de créer de la mixité sociale qui serait le moyen adapté pour traiter les dysfonctionnements que ces quartiers endurent. La Duchère était à 80 % composée de logements locatifs sociaux.

[22] SCHWARTZ Annie, *La Duchère, 40 ans*, réédition et mise à jour de *La Duchère, 30 ans, les mémoires d'un grand ensemble*, A.U.D.A.C.C.E., Lyon, 2003, 335 p.

[23] http://www.gpvlyonduchere.org/Contexte-et-historique,9.html

Les premiers habitants de tous horizons arrivent en 1962 dans ce nouveau quartier symbole de la modernité pour l'époque et le quartier atteint 20 000 habitants en 1970.

Photo 2 : Le quartier de la Duchère en 1961
(Mission GPV Lyon La Duchère)

En 1986, le quartier fait partie du programme de DSQ et, en 1989, est concerné par la politique de la ville. Depuis 1994, il bénéficie d'un programme régulier de réhabilitation des logements sociaux et d'aménagement des espaces extérieurs. Mais la population a baissé de 11 % en neuf ans alors même qu'elle reste stable dans l'arrondissement et qu'elle augmente dans le reste de Lyon.[24] Le quartier est classé en ZFU depuis 2006[25].

Le projet urbain pour le quartier de la Duchère se construit sur une période d'une année et est finalisé en octobre 2003. Cette même année, le GPV est signé, soit quelques temps après la promulgation de la loi Borloo, et bien avant l'installation effective de l'ANRU. Mais le projet comporte deux tranches : une première tranche définie par le GPV (le quartier de la Duchère voit se mettre en place le PNRU à travers le dispositif du GPV), et une tranche ultérieure, qui permettra de poursuivre dans cette voie le projet de l'ANRU.[26]

La première phase du projet urbain centrée sur la recomposition urbaine du plateau est représentée par la convention ANRU. Elle prévoit la démolition de trois immeubles :

- la barre 210 (330 logements appartenant à l'OPAC du Rhône),
- la barre 260 (312 logements appartenant à la SACVL),
- et, dans le quartier de la Sauvegarde, une partie de la barre 410, immeuble de 100 logements appartenant à l'OPAC du Grand Lyon, dont 40 logements seront démolis.

La réalisation de la seconde phase, concerne essentiellement deux démolitions : celle de la troisième barre de l'OPAC du Rhône (la barre 230), et celle de l'ancien centre commercial.

La convention avec l'ANRU a été signée le 13 mai 2005 et sera suivie de plusieurs avenants. Le projet est en cohérence avec le PLH de l'agglomération, le PDU, le PLU et le SCOT. Les signataires de la convention pour

[24] Act Consultants, CERFISE, Cf. Géo, IUP, *Diversification de l'habitat et mixité sociale dans les quartiers en rénovation urbaine, Le projet de la Duchère à Lyon*, octobre 2009

[25] http://www.economie.grandlyon.com/zone-franche-urbaine-zfu-la-duchere-lyon.285.0.html

[26] *Op. cit.* à la note 24, octobre 2009

le quartier de Lyon-La Duchère sont l'ANRU, la Ville de Lyon, la Communauté urbaine de Lyon, l'Association Foncière Logement, la Région Rhône-Alpes, le Conseil général du Rhône, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'OPAC du Rhône, l'OPAC du Grand Lyon, la Société Anonyme de Construction de la Ville De Lyon (SACVL) et le Préfet, responsable de la mise en œuvre de la rénovation urbaine dans le département. Pour Lyon-La Duchère, le montant du projet s'élève à 149 millions d'euros et la subvention de l'ANRU représente 50 millions d'euros.[27]

La Duchère accueille une grande diversité de programmes et de localisations : « Un bilan datant de 2010 fait état de la production de 969 logements, dont 741 sont livrés, soit une dizaine d'opérations. »[28]. Le secteur du Plateau est la cible du projet urbain puisqu'il se trouve en position centrale dans le quartier. C'est là que se concentre un grand nombre d'opérations privées alors que se localisent par ailleurs en bordure, « aux franges », des programmes plus diffus. A propos du profil des acquéreurs, ce sont les primo-accédants, les jeunes actifs de moins de 35 ans et les Duchérois qui sont définis par les différents acteurs du projet de la Duchère comme étant la clientèle cible de ces programmes.[29] La Duchère possède une population de 10 214 personnes en mars 2011.[30]

Un des rôles de la mission du Grand Projet de Ville est de désenclaver et intégrer le quartier de la Duchère au reste de la ville de Lyon. Pour faire accepter cela à tous, cela doit passer par une amélioration de l'image du quartier. En effet, si le GPV souhaite voir rayonner une meilleure image que celle qui était perçue du quartier ces dernières années, il va de soi qu'il faut améliorer la cohésion sociale en interne. En effet, le quartier de la Duchère par son passé a créé un sentiment d'insécurité et est associé à une image de délinquances quotidiennes.

Selon la définition que nous avons construite de l'espace public dans le début de cette première partie, nous entendons par cette appellation tous les lieux, extérieurs comme intérieurs, où il y a la moindre possibilité de rencontre, de communication avec autrui. Dans les parties suivantes, un espace public sera considéré come tel à partir du niveau d'interaction le plus faible entre les personnes. Cela peut aller de la place publique aux espaces intermédiaires, entre le logement et l'extérieur.

Si avec la diversification des logements différents types de populations cohabitent, comment cela se traduit-il à l'échelle du quartier, est-ce que cela fonctionne ? Nous allons pouvoir le savoir à l'observation des pratiques dans l'espace public. Est-ce seulement une cohabitation ou y a-t-il plus d'interactions possibles ?

[27] Selon l'état du PNRU au 15 janvier 2014

[28] LELEVRIER Christine *et al.*, *Diversification de l'habitat et mixité sociale dans les opérations de rénovation urbaine*, août 2011, p.20

[29] Mission Lyon La Duchère, janvier 2011

[30] Fiche *« Estimations de population par quartier »*, Sources : RP 2006, Pôle Emploi 2006, CNAM 2006, Données révisées en mars 2011 pour la ZUS de la Duchère, http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/pdf/em/em_Z_8212080.pdf

Partie 2 : Méthode et analyse de recherche

2.1 Méthode

Nous connaissons désormais ce que renferme la notion d'espace public. Dans ce travail de recherche, nous prendrons donc en considération les espaces intérieurs comme extérieurs qui permettent la rencontre de tous les publics, l'échange et la communication, aussi moindres soient-ils, de tous types de personnes. On pourra par exemple citer aussi bien un square qu'un centre commercial, un parking ou une promenade, un marché ou une forêt, un abribus ou un équipement sportif, un bar ou une cage d'escalier, un établissement scolaire ou encore un hall d'immeuble.

La présente recherche est basée sur un matériau déjà existant de 33 entretiens mais plus axés sur la question du logement dans le quartier de La Duchère à Lyon. L'étude de la thématique « espace public » à travers les 33 entretiens va permettre dans un premier temps, la réutilisation de ce matériau qui, à l'origine, était destiné à l'étude de la thématique « logement, parcours résidentiel ». Or, on n'exploite jamais un matériau dans sa totalité, au maximum de son potentiel. Cette recherche est l'occasion de montrer les potentialités que peut présenter un tel outil qu'on a sa disposition, mais dont les capacités ne sont pas exploitées dans leur intégralité.

Dans un second temps, l'étude de ces entretiens avec cet angle de vue « espaces publics » va permettre de mettre en exergue les lieux évoqués par les occupants des nouveaux programmes de logements afin de se rendre compte où se situent ces endroits dans le quartier. Le sujet des espaces publics n'étant pas celui voulant être traité à la base au travers des entretiens, les questions et réponses sont peut-être plus spontanées ou en tout cas, plus directes et brèves donc vont probablement à l'essentiel. Cependant, elles ne sont pas forcément complètes pour chacun d'entre eux.

Le but de cette analyse est d'identifier où sont les espaces publics dans un tel quartier, quels usages en font les habitants, qu'en disent-ils et enfin, quel type de population s'y retrouve. D'après la définition d'espace public que j'ai moi-même construite d'après plusieurs types de définitions, les espaces publics évoqués par les personnes interviewées vont se retrouver exprimés en lieux qui sont propices à l'échange, à la communication en gardant à l'esprit l'hypothèse que les espaces publics s'inscrivent bien au-delà des équipements.

Le matériau des 33 entretiens existants et à exploiter dans l'optique de cette étude sur les espaces publics représente le support de mon travail de recherche. Ces entretiens ont été réalisés à Lyon dans le quartier de La Duchère en 2011. Aujourd'hui, la loi Borloo a 11 ans et peut faire l'objet d'un bilan sur l'un des premiers sites à avoir bénéficié du programme de rénovation urbaine où le recul par rapport à cette politique sera plus important. La difficulté de cette présente étude réside dans l'impossibilité à me rendre sur le site de manière à apprendre à connaître les lieux, leur agencement dans le quartier, pour en

comprendre les enjeux. Afin de passer outre cette difficulté, j'ai tout d'abord procédé à la lecture des entretiens en recensant les éléments relatifs à l'espace public tel que je l'ai défini dans la première partie de ce rapport. Cela nous conduit à relever entre autres des informations sur les lieux, aussi bien dans leur description que dans les comportements humains quotidiens ou exceptionnels associés, sur les déplacements, les habitudes, les ressentis par rapport aux endroits cités).

Puis, à l'aide d'une grille d'analyse, nous allons essayer de recouper des informations afin de voir si l'on peut trouver des similitudes de fréquentation par rapport à un certain type de profil d'habitant.

On trouve trois temporalités en analysant les entretiens :

- les espaces publics passés, pour ceux qui connaissaient La Duchère avant de s'y installer,
- présents, à la date des entretiens en 2011,
- et futurs, puisque les travaux s'étendent de 2003 à 2016 et ne sont donc pas terminés en 2011, année de la réalisation des entretiens.

Nous nous efforcerons de faire une remise en contexte qui s'impose donc lorsque des équipements sont cités ou quand des ambiances sont décrites.

Dans le but de mieux comprendre les causes et les raisons peut-être « cachées » ou tout au moins pas directement identifiables, il faut spatialiser. Cela nécessite une connaissance du site, des lieux abordés par les personnes interrogées. Afin de parvenir à cette nécessité de connaître le terrain d'étude, il a été nécessaire d'avoir recours à une base documentaire se composant de magazines locaux comme *Ville en vue*, du site du GPV qui actualise ses informations et surtout celles relatives aux chantiers en cours, ou encore le webdocumentaire réalisé par l'association The WOMPS appelé *Duchoramas, chroniques d'un quartier en mutation*, projet photographique et sonore avec la participation des habitants.

Les entretiens ont été réalisés au domicile des nouveaux arrivants du secteur privé qui ont accepté la demande de Nathalie Brevet, maître de conférences en sociologie à l'Université de Tours, laboratoire CITERES, associée au Lab'URBA, et Pauline Gaullier, doctorante au Lab'URBA, Université Paris-Est-Créteil, toutes deux en charge de recueillir des informations pour le compte du CES de l'ANRU dans le cadre de la recherche menée par le Lab'URBA sous la direction de Christine Lelévrier, sociologue, professeure à l'Institut d'Urbanisme de Paris, Lab'URBA, Université Paris-Est-Créteil. Cette recherche datant de 2011, intitulée *Diversification de l'habitat et mixité sociale dans les opérations de rénovation urbaine*[31], portait donc sur les questions du logement et des trajectoires résidentielles mais comportaient des informations sur le quartier, les équipements et autres espaces publics. Etant donné que ces dernières ne constituaient pas des priorités, l'apport de renseignements n'est pas homogène selon la personne interrogée, le déroulement de l'échange.

Le niveau de revenus est un des critères qui permet de répartir la population en classes sociales. Dans les interviews, les enquêtés ont pu confier que pour devenir propriétaire en accession libre dans ces nouveaux logements, ils devaient faire partie de la fourchette de salaire éligible : *« Parce que c'est… enfin c'est un faux logement social ici. C'est-à-dire qu'il ne faut pas gagner un maximum, il faut quand même gagner un minimum et il ne faut pas dépasser un maximum pour y avoir droit. »* (n°28). Ceci sert

[31] Ce travail a également été réalisé en collaboration avec Christophe Noyé, géographe, consultant, CFGEO avec la participation de Stéphanie Chauchet, Félix Dupin-Meynard, Nathalie Izquierdo et Mariana Tournon.

évidemment à diversifier la population présente sur le site de la Duchère qui accueillait jusqu'alors des personnes plutôt à faible revenu voire en difficulté puisqu'ils vivent dans des logements sociaux. Ces critères de choix, s'ils sont établis de manière discriminante étant donné qu'une distinction est faite dans la sélection des personnes susceptibles d'habiter les logements nouvellement construits, visent activer le processus de diversification prônée par l'ANRU.

La convention ANRU pour le quartier de la Duchère prévoit la mise en place de plusieurs programmes de logements neufs avec pour chacun un promoteur différent selon les îlots. Les 33 entretiens font partie de sept programmes différents que l'on peut retrouver dans le tableau en Annexe 1. L'analyse des entretiens ne nous apportera donc que le point de vue des nouveaux arrivants habitant dans les logements des programmes neufs mais pas celui des anciens ou alors seulement à travers la perception des nouveaux. La coprésence a-t-elle lieu dans de bonnes conditions entre tous les profils d'habitants ?

2.2 Analyse des entretiens

2.2.1 Présentation du panel interrogé

Tentons de connaître qui sont les personnes qui ont accepté de répondre aux questions des enquêtrices et de nous parler de leur vie à la Duchère. Ils sont tous propriétaires ou locataires de logements privés dans les nouveaux bâtiments construits. J'ai choisi de présenter le profil des personnes interrogées sous forme d'un tableau pour plus de lisibilité. Par la suite, les enquêtés seront nommés par le numéro attribué à leur entretien et pour en connaître le profil, il faudra se reporter au tableau en Annexe 1.

Le panel est représentatif quand au genre, il est constitué de presque autant d'hommes que de femmes (cf. Graphique 1). Quasiment la moitié du panel a une trentaine d'années (cf. Graphique 2). La moitié de l'échantillon sont des couples avec enfants (cf. Graphique 3). Enfin, la moitié du panel est possède une origine française (cf. Graphique 4).

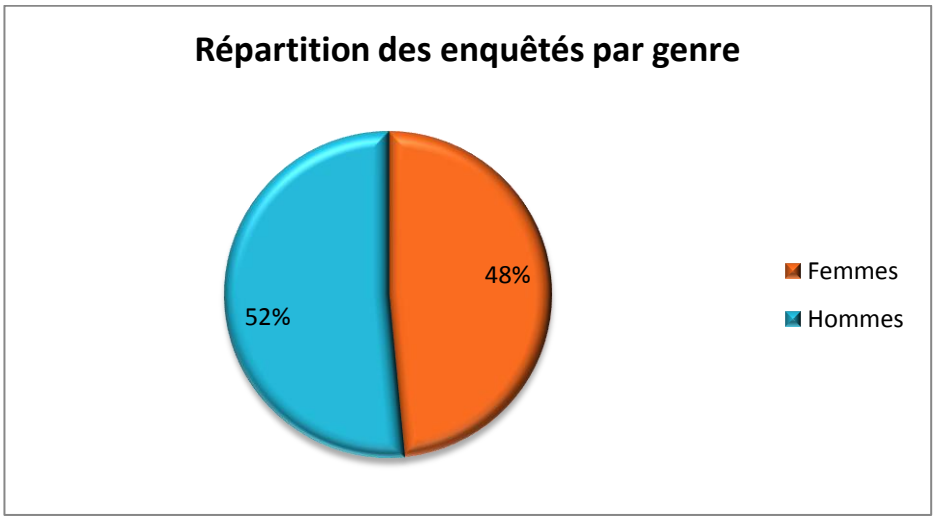

Graphique 1 : Un panel homogène entre hommes et femmes

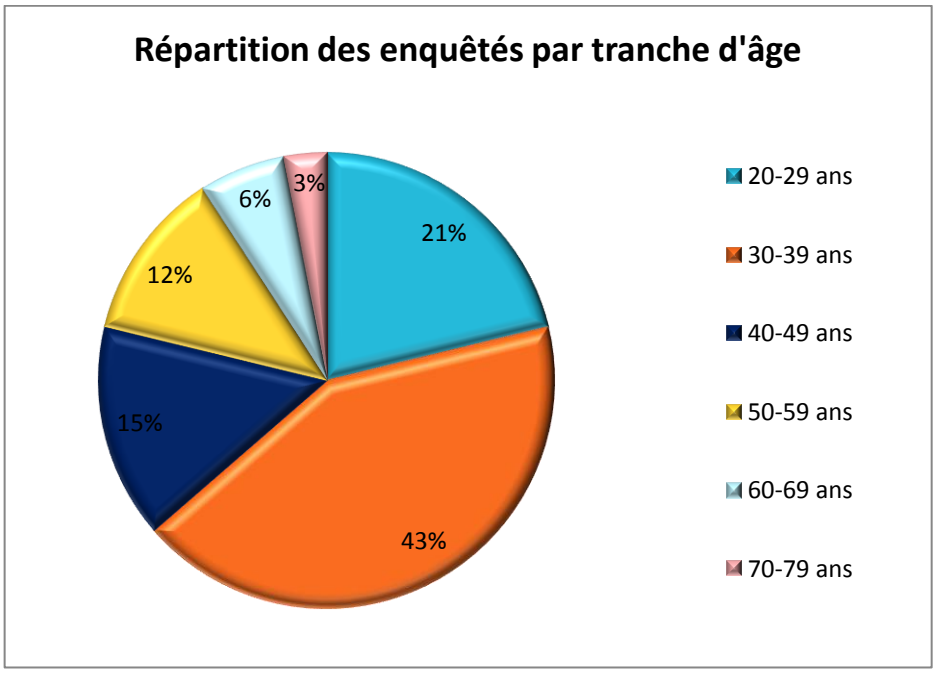

Graphique 2 : Une population d'enquêtés plutôt jeune

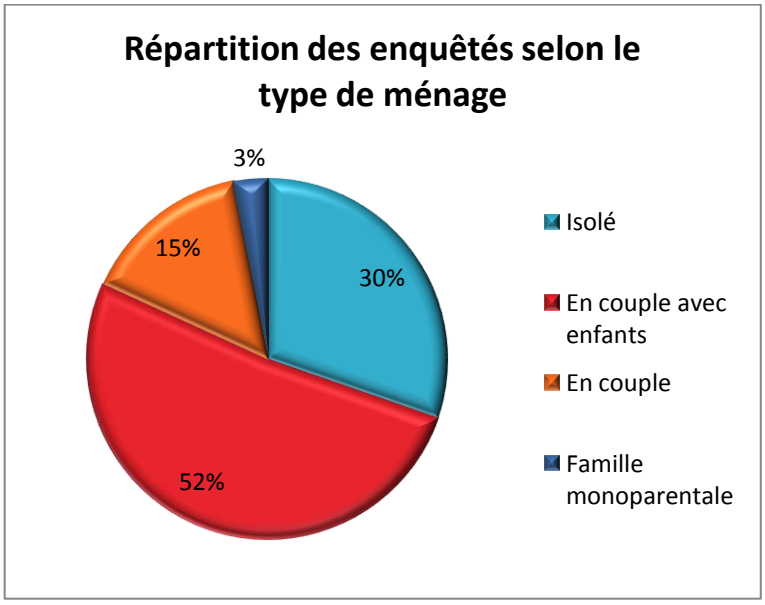

Graphique 3 : Une majorité de couples avec enfants

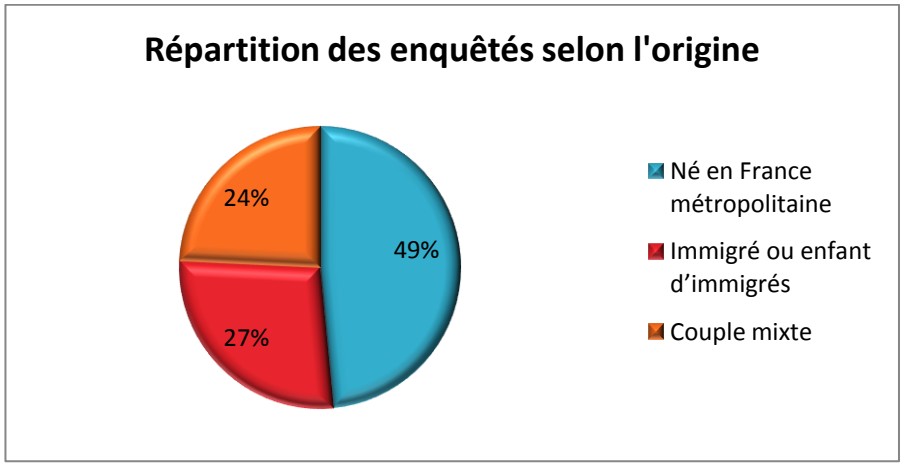

Graphique 4 : La moitié des interrogés nés en France métropolitaine

2.2.2 Procédé de catégorisation

Afin de répondre à la problématique fixée pour ce travail de recherche, j'ai procédé à une catégorisation des propos des enquêtés. Tout d'abord, à la lecture globale des entretiens se dégagent des endroits ou pratiques quasiment toujours abordés par les habitants même s'ils en font un usage parfois différent. Il y a aussi quelques lieux similaires fréquentés par les habitants ou pratiques usuelles du quotidien semblables qu'il peut être intéressant d'évoquer. Cela constituera des entrées dans mon tableau qui se recoupe avec celui du profil des personnes interrogées (voir les annexes 3, 4, 5, 6 et 7).

Nous avons vu que le quartier de la Duchère est divisé en quatre secteurs : Balmont, Sauvegarde, Plateau et Château et même si le rapport au quartier varie d'une personne à l'autre (ce qui est énoncé clairement par le n°20), si certains estiment plus ou moins que ces secteurs font entièrement partie du quartier, nous considèrerons qu'ils sont inclus lorsque le terme « quartier » sera utilisé.

La question centrale est de savoir dans quelle mesure les espaces publics participent à la mixité sociale du quartier de la Duchère. Identifions alors les pratiques des habitants, les lieux associés et les comportements dans ces espaces qu'ils ont bien voulu décrire à l'occasion de la discussion avec les enquêtrices en 2011. Cela montrera si la mixité sociale est présente dans l'espace public.

2.2.3 Les différents types d'espaces publics

Les différents espaces analysés ont été choisis en fonction de ma définition d'espace public et d'après les grandes idées qui sont ressorties de la lecture globale des entretiens.

Pour que le quartier fonctionne et satisfasse ses habitants voire même attire des personnes extérieures, l'ANRU a tenté d'instaurer une mixité fonctionnelle au sein du quartier pour que chacun y trouve son compte. Le quartier de la Duchère, à proximité de la ville mais la surplombant de par sa situation géographique en haut d'une colline, se tourne aussi au quotidien vers les communes limitrophes comme Ecully par exemple, dotées de grandes surfaces. Beaucoup d'actions sont menées en faveur de « l'autosuffisance du quartier » et le PRU joue la carte de la proximité avec les commerces et services, qu'ils soient sur le site comme cela nous intéresse particulièrement, mais aussi avec le système de transports en commun pour se rapprocher de la ville et en faire un atout.

Aussi intéressante soit-elle et découlant de la problématique de cette recherche, nous ne traiterons pas la question de l'image renvoyée par le quartier aux habitants ou aux personnes extérieures selon les habitants. Comme mentionné précédemment, je souhaite ici mettre l'accent sur les pratiques : quels sont les lieux fréquentés par les habitants nouvellement installés dans le quartier de la Duchère ?

2.2.3.1 Les équipements

Une des questions posée à tous les enquêtés est celle de raconter un de leur week-end. Ce moment est souvent l'occasion de se détendre et faire ce que l'on aime. Le fait qu'ils nous le fassent partager va permettre de connaître leurs habitudes et donc les lieux qu'ils fréquentent. C'est peut-être avec ce critère que l'on va en découvrir davantage sur la vie à la Duchère, ce qu'il s'y passe à travers tous ces regards d'habitants et usagers du quartier.

Les équipements culturels, sociaux et sportifs du quartier sont :

- La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), située en face de l'îlot 9, en bas du dénivelé qui part du Plateau.
  La femme portant le n°21 nous raconte la danse africaine à la MJC : *« Il y avait peut être une ou deux personnes du quartier. La prof était du quartier, elle habite juste à côté. C'était des personnes de différents horizons. ».*
- Le centre social du Plateau
- Le centre social de la Sauvegarde
  N° 19 : *« j'ai connu des gens du centre social, mais c'est pas les mêmes relations »* (qu'entre parents d'élèves par exemple).
- Le cinéma d'arts et d'essai, « Ciné Duchère », qui ne propose pas de films récemment sortis alors que beaucoup préfèrent se rendre ailleurs dans un cinéma classique. Seulement six personnes sur les 33 interrogées s'y rendent.

Photo 3 : Cinéma d'arts et d'essais
(©Laurence Danière - Mission Lyon La Duchère)

- La bibliothèque municipale. En 2011, en raison des travaux, la bibliothèque municipale est fermée. Elle ne doit pas tarder à rouvrir ses portes mais en attendant, la plupart des interviewés se rapatrient sur la médiathèque de Vaise.

Photo 4 : Bibliothèque Annie Schwartz
(©Laurence Danière - Mission Lyon La Duchère)

- La halle d'athlétisme Stéphane Diagana, en service à partir du 1er octobre 2012 donc pas encore ouverture à l'heure des entretiens. Cette structure d'une capacité de 2 000 spectateurs au maximum comporte un plateau d'athlétisme de 6 400 m². Elle possède donc un rayonnement régional dans le but de désenclaver le quartier.

Photo 5 : Halle d'athlétisme en construction
(Direction de la Construction, Décembre 2011)

- Le stade de Balmont partage un parvis de 4 000 m² avec la halle d'athlétisme.
- Le gymnase du Plateau
- La piscine d'été, était fermée lors de la période des entretiens. Elle accueille beaucoup de **jeunes en majorité** et les familles préfèrent aller dans une piscine où ils retrouvent des gens avec le même genre de profil, comme c'est le cas du n°28. C'est ici le **type de ménage et l'âge qui jouent** sur les pratiques.

Il est difficile de connaître qui pratique quel équipement car la variable caractéristique sociale ne rentre pas en ligne de compte sinon celle de l'intérêt porté pour le type d'activité qui s'y déroule.

On peut toutefois remarquer que ce sont des familles dont la majorité est d'origine immigrée dont les parents ont une trentaine d'années avec des enfants qui fréquentent la bibliothèque et le centre social, où des activités sont proposées pour ce type de public.

Nous pouvons aussi exposer le fait qu'une seule personne (la n°28) parmi les six dont les logements se situent aux franges du quartier (n°25, n°26, n°27, n°28, n°29, n°30) fréquente les équipements du quartier. **L'implantation géographique du lieu de résidence influe donc sur les pratiques des habitants**.

2.2.3.2 Les structures scolaires et d'accueil de la petite enfance

Concernant les écoles, il y en a six à l'échelle de ce quartier de 120 hectares[32] ce qui est un ratio relativement élevé. On peut nommer les structures suivantes :

- Groupe scolaire « les Anémones », qui est une structure « à taille humaine » d'après le n°20, il est situé dans le secteur du Château.

[32] D'après le site suivant : http://www.eco-quartiers.fr/#!/fr/focus/etudes-de-cas/la-duchere-14/

- Groupe scolaire « les Bleuets », livré en novembre 2006 dont la restructuration permet aujourd'hui d'accueillir 14 classes, un lieu d'accueil parents ainsi que des espaces d'activités communs.
- Groupe scolaire « les Dahlias »
- Groupe scolaire « les Fougères »

Groupe scolaire « les Géraniums », livré en septembre 2006. A l'issue des travaux, le groupe scolaire comprend 17 classes, un lieu accueil parents et un nouveau gymnase.

- Ecole maternelle « les Eglantines »

D'après le témoignage d'une habitante (n°24), les petites structures comme l'école de Balmont localisée dans la barre 320, en pleine restructuration, qui est composée de trois classes seulement ont tendances à être aspirées par les plus grands groupes scolaires.

Pour les établissements d'enseignement secondaire, on recense un collège, le collège Victor Schoelcher situé au nord du quartier et un lycée d'une capacité de 2 700 élèves en 2010, la Martinière, situé à l'est, sur le Plateau.

Il existe plusieurs établissements, les crèches ou relais d'assistantes maternelles, qui prennent en charge la petite enfance sur le quartier mais une seule qui se trouve dans un des centres sociaux a vraiment été mentionnée dans le matériau des entretiens.

Certains avaient mis leurs enfants dans un établissement scolaire dans le quartier de la Duchère puis les ont changés par la suite.

Sur un total de 16 couples avec enfants, cinq d'entre eux ne désirent pas inscrire leur(s) enfant(s) dans un établissement du quartier ou les changent suite à une expérience insatisfaisante même si on peut noter que la plupart ont leurs enfants sur place à la crèche, l'école, le collège ou le lycée. Ce critère qu'est l'enseignement, les structures scolaires destinées aux enfants, ne nous permet pas d'établir de comparaison selon les caractéristiques du profil des habitants. Ce que l'on peut affirmer c'est que les raisons qui poussent les parents réticents à mettre leur(s) enfant(s) sur le site sont les mêmes : le rapport avec les enfants de culture différentes semble impossible selon les parents et les exigences d'éducation. Même ceux qui ont testé par eux-mêmes en inscrivant leurs enfants dans des structures duchéroises, sans forcément avoir d'a priori, ont pu constater que les débuts de la mixité sociale dans ces établissements étaient compliqués car leurs enfants n'ont pas réussi à s'intégrer à la population ancrée au quartier, issue de familles d'immigrés.

Le n°3 n'a pas changé son fils d'école en aménageant à la Duchère. Il a été voir s'il y avait des places pour l'inscription (même s'il ne précise pas dans quelle école il a demandé) mais il a changé d'avis par la suite avec les histoires qu'il a pu entendre. De plus, il a ajouté *« Je suis pas raciste, mais j'ai trouvé qu'y avait beaucoup de noirs, d'arabes… Je sais pas, je voulais que mon fils il continue avec les mêmes copains. […] Je pensais qu'il va peut-être baisser […] de niveau, peut-être, je veux pas que ça arrive. Je préfère le laisser dans la même école. »*. Il dit qu'il s'arrange avec une voisine qui a elle aussi laissé sa fille dans l'école de Champvert, à dix minutes en voiture au sud de La Duchère.

Le n°12 raconte : *« […] mon premier fils […], on l'a mis à l'école publique à côté et malheureusement au bout d'un an, on a été obligé de le changer d'école et de le mettre dans le privé à Champagne. C'est un*

peu dommage mais les structures et tout ça, ce n'est pas à la hauteur. Il resté aux « Bleuets » un an et l'année suivante on l'a mis dans le privé. […] L'ambiance générale à savoir que les enfants, de ce que j'ai pu me rendre compte, font des remarques qui sont un peu dommage. Je vous donne un exemple concret : je suis catholique d'éducation. Il y a beaucoup d'enfants magrébins là-bas. Ce qui est malheureux c'est qu'on a dit à mon fils de quatre ans qu'il mangeait du porc et qu'il ne fallait pas manger de porc. Enfin des trucs comme ça et des réflexions que m'a faites mon fils le soir en rentrant ça m'a fait penser que ce n'était pas bon, que ça n'allait pas. J'ai une certaine exigence au niveau de l'éducation et malheureusement j'ai trouvé que là-bas ce n'était pas ça : les profs étaient souvent absents, je trouvais qu'au niveau de l'apprentissage il avait des lacunes par rapport à ce qu'il avait eu [dans sa précédente école] et qu'au niveau de l'environnement ça n'allait pas. Malheureusement, même moi j'en ai fini par mettre mon fils dans le privé. C'est malheureux mais j'en ai été réduit à ça. ».

A leur arrivée, le n°16 a commencé par scolariser ses enfants à l'école des Bleuets mais au bout d'un an elle a fermé pour être refaite en septembre 2010. Les parents les ont alors inscrits dans le privé à Ecully. Selon ce qu'ils disent, ils ont deux amis qui ont aussi mis leurs enfants là-bas finalement. Ils disent que *« le premier mot ça va, le deuxième ça va et puis après ça l'amuse mais bon au bout d'un moment c'est bon», « sans être discriminatoire, c'est la population », « là je dirais c'est… 90% de gens… enfin des personnes euh… d'origine étrangère, quoi. Donc euh… c'est difficile pour nos enfants qui arrivent à peine arrivés ils ont des difficultés à… un peu influencés quoi », « on pensait vraiment que ça allait changer au niveau des mentalités »*. Ils assurent que *« si c'était plus mélangé, il n'y aurait pas de problème »* et reconnaissent que *« c'est la faute des parents aussi, parce que si les gens ne commençaient pas aussi à partir, s'il y avait pas d'autres solutions finalement »*, s'il n'y avait pas le choix d'aller ailleurs cela contribuerait à la diversité. Ils restent tout de même positifs quant à l'amélioration de la situation avec le temps.

Le n°28 raconte qu'ils sont un des seuls couples à avoir inscrit leur fille *« à l'école du quartier »*. Le fait est qu'elle ne va pas rester dans le groupe scolaire des Dahlias puisqu'elle n'arrive pas à s'intégrer, que le début du processus de diversification sociale au sein de l'école se fait difficilement :
« elle ne fera pas les frais du début de la mixité. Si on était arrivés avec 5 ans… 5 ans après, ça aurait été… je pense que ça serait passé nickel. Mais, là, première année, non, elle ne fera pas les frais. […] c'est la seule blanche de sa classe […] Et, au bout de six mois, elle nous le dit : « Je m'ennuie. Les petites filles, elles ne veulent pas me parler parce qu'elles sont noires » […] Elle a des soucis pour jouer avec mais parce que, du coup, elle ne fait pas partie du groupe, elle n'y arrive pas, il y a peut-être une petite part de sa part mais il y a aussi une petite part de ces gamines qui ont l'habitude d'être ensemble depuis longtemps dans cette barre, qui se connaissent. Voilà, je pense que c'est… Et qui ont aussi des repérages tout bêtes à cet âge là, il y a le repérage de la couleur, des cheveux, des yeux, des jeux qu'ils peuvent avoir ensemble et des règles qu'ils ont apprises aussi. Enfin, voilà, des cadres […] Des enfants qui arrivent sur la Duchère mais qui ne sont pas dans le moule entre guillemets du groupe déjà […] constitué, qu'il soit ethnique, social ou peu importe. C'est du groupe déjà constitué. ».

Pour ce qui est du niveau au-dessus, le collège, la femme correspondant au n°31 vit à côté et elle décrit : *« C'est vraiment cette ambiance, on est là pour insulter, taper, crier, jeter des cailloux… euh, on est là pour tout casser. […] C'est eux les plus violents. »*. Elle confie qu'elle espère que sa fille ne fera pas ça et elle pense que c'est pour ça qu'ils ne resteront pas là. Jusqu'alors, sa fille fréquente la crèche du centre social.

La question de mixité sociale est finalement omniprésente lorsque vient celle de la scolarité, de l'enseignement, là où se déroule la vie en communauté des enfants et des adolescents. Des différences trop importantes aux yeux de certains nouveaux arrivants les poussent à repousser l'aspect pratique de la proximité avec l'école pour privilégier ce qu'ils espèrent être une meilleure éducation. La majorité des parents interviewés ont inscrit leur progéniture à la Duchère ce qui permet au projet de rester cohérent avec l'objectif de diversification sociale. Cependant, on l'observe ici, un fonctionnement attendu est en marche mais pas toujours convaincant, avec les jeunes dans les structures scolaires. Au sein des structures scolaires, c'est finalement **l'origine qui limite la diversification sociale** qui ne s'effectue pas à cause de ce type de différence sociale.

2.2.3.3 Les espaces verts, places publics et cheminements

Lorsque l'on aborde le thème des espaces publics, les espaces verts sont ceux qui viennent le plus facilement en tête pour en parler. S'ils ne sont pas les seuls, on l'a vu et on le reverra, ils font partie intégrante des espaces de coprésence.

La rénovation urbaine implique une réduction des espaces publics conjointe à une amélioration de leur qualité. Cependant, nous ne pouvons pas réellement en juger étant donné qu'en 2011, année de réalisation des entretiens, le site de la Duchère est en pleine restructuration et de nombreux espaces sont en chantier. Pour une grande partie, ils ne répondent alors forcément pas aux attentes des habitants.

La majorité des espaces verts ou places sont donc des espaces en devenir. On recense :

- Le square Averroès, qui a été livré durant l'été 2010 ;

Photo 6 : Square Averroès en 2013
(©Laurence Danière - Mission Lyon La Duchère)

- La place Abbé Pierre a été livrée en décembre 2011[33]. Cette place de 12 600 m² (voiries attenantes incluses) est conçue pour devenir le cœur vivant du quartier de par son emplacement central, au croisement des deux axes structurants, mais aussi sa concentration d'activités commerciales ;

[33] http://www.gpvlyonduchere.org/IMG/pdf/DP_abbe_pierre_VF.pdf

Photo 7 : Place Abbé Pierre en construction en 2011
(©Laurence Danière - Mission Lyon La Duchère)

Photo 8 : Place Abbé Pierre en 2012
(©Laurence Danière - Mission Lyon La Duchère)

- Le parc du Vallon, en travaux en 2011, dont les derniers travaux s'achèvent en 2014.

Le n°4 trouve que le parc du Vallon est proche mais il n'y est jamais allé car il trouve qu'il a l'air d'être coincé entre les habitations, il n'éprouve pas d'attirance particulière pour ce parc.

Photo 9 : Parc du Vallon en 2013
(©Laurence Danière - Mission Lyon La Duchère)

- Le square des 4000 ;
- Le bois de Balmont.

D'après les dires des nouveaux arrivants, le quartier, toujours en travaux au moment des entretiens, avait l'allure d'un grand chantier et n'incitait pas forcément à la déambulation. Pour une grande partie, le seul moment où ils pourraient avoir l'occasion de découvrir un peu leur quartier est le week-end car ils travaillent beaucoup la semaine mais ils ne sortent même pas car ils préfèrent rester chez eux, dans leur logement où ils ne restent pas forcément souvent la semaine pour la même raison. D'ailleurs, l'étude pour laquelle ces entretiens étaient destinés met en exergue le fait que c'est à leur logement que les habitants s'attachent le plus comparé au quartier et ce, même lorsque c'est une question sur l'environnement qui est posée, donc plus relative à ce qu'il y a autour du logement.

Si les équipements ont des usages assez nettement définis, les places ou parcs **peuvent accueillir plusieurs usages de plusieurs publics**. Les gens fréquentent ces espaces pour y emmener leurs enfants

jouer par exemple. Le n°33 regrette l'absence de jeux pour enfants puisqu'il fréquente ce type d'espace pour s'y promener avec eux et les divertir.

Pour faire le lien entre ces espaces, les cheminements sont des espaces de circulation, où le croisement représente la plus faible interaction dans l'espace public. Ils sont utilisés se rendre dans un endroit dans le quartier, pour des trajets ou des parcours de course à pied comme le n°25, qui habite en contrebas, dans la résidence des Balmes (îlot 9) : « Je fais le tour du Plateau en footing ! […] je monte les marches, les centaines de marches qu'il y a là, voilà ! Je fais tout… je passe devant Simply, je passe devant le tabac, […] près du ciné, […] et je descends, je descends, et j'arrive chez moi ! Ca ferme la boucle ! Deux trois fois dans la journée… ». Peu d'autres pratiques sont décrites pour ce type d'espace excepté quelques jugements de valeur des lieux qu'ils font partager aux enquêtrices.

Prenons en considération les utilisateurs de modes doux ou de transports en commun qui sont les plus à-même de traverser des espaces publics. En effet, si nous regardons de près les lieux physiques, nous portons aussi notre attention sur les pratiques. Celle de se rendre à son travail en est une quotidienne. Les espaces publics serviront alors de support pour les trajets domicile-travail qui vont plutôt engager une action de passage, de traversée. La rue représente un lieu typique quand on vient à traiter d'espace public.

Le n°21 nous livre son ressenti : *« Le point positif que j'ai trouvé c'est la population très accueillante. Les gens sont très avenants, très accueillants. […] Par exemple, ici les gens s'arrêtent, vous parlent. […] Des gens dans la rue, la population [qui habite le quartier] […] et dans les commerces aussi les gens sont plus avenants ».*

A propos des lieux de rencontre entre anciens et nouveaux habitants, le n°25 nous dit : *« Vous savez, pour que les gens se rencontrent, ça marche pas comme ça quoi ! Vous croisez quelqu'un dans la rue, vous lui dites « Oh si on discutait de nos différents points de vue ? » Pfff, pas trop ! ».*

Le n°8 a l'impression de ne pas trop croiser les autres nouveaux arrivants : *« On voit surtout pour l'instant voilà, les anciens. Ceux qui sont, ceux qui étaient là avant quoi. ».*

Les espaces verts, places ou cheminements est en mesure d'accueillir bien **tous les types de population** mais ce sont **surtout les anciens du quartier** qu'on y trouve. Cela reste de l'ordre de la **coprésence** ou d'un **bref échange de parole**.

2.2.3.4 Les lieux de restauration et bars

Quasiment inexistants sur le quartier, c'est un regret exprimé par certains. L'explication se tient en fait dans le nombre important d'écoles dissociées sur le quartier. En effet, il est impossible de construire ce genre d'établissements à proximité de structures scolaires. Il existe néanmoins un bar PMU à la tour panoramique. D'après le n°21, « Il y a un PMU mais il ne donne pas très envie d'y rentrer […] c'est un petit PMU où il y a que des papis, il n'y a rien de très intéressant ». Une jeune femme qui vit seule (n°13) s'exprime au sujet du bar PMU de la tour panoramique : *« ça fait plus bar de quartier, genre snack-kébab […] Toute seule j'irais pas […] j'ai pas envie de me faire embêter non plus, puis on se sent pas à l'aise de rentrer, déjà quand on voit qu'il y a que des mecs dedans quoi ! […] c'est souvent des groupes de personnes ».* Pour généraliser, **ce lieu n'aspire pas à la rencontre**. En 2011, l'ouverture d'une brasserie est en préparation.

2.2.3.5 L'espace public pour l'organisation d'événements festifs

L'espace public peut être le support de rencontres inopinées, liées au hasard mais peut également constituer le **support d'événements à visée de découverte, de partage, d'échange**. Cela illustre bien à quel point la place publique est propice à dépasser la seule cohabitation.

Les enquêtés nous ont rapporté des détails sur certains événements qui les ont marqués.

- La fête des voisins

Le n°13 et le n°27 s'étaient chargées de l'organiser.

La mère et sa fille de l'entretien n°7 nous raconte que *« tout le monde essaye qu'il y ait une bonne ambiance. Tout le monde fait des efforts. Il en a qui proposent de faire un truc ensemble pour Noël, on décore le sapin pour les tout-petits parce qu'il y a plein de petits ici. On va décorer le sapin de l'autre côté, on fait toutes les fêtes de voisins, on fait un repas de Noël. ».*

Le n°23 trouve que c'est un bon moyen de faire des rencontres mais ne permet pas malgré tout d'assurer des liens avec ses voisins. Il faut persévérer après cela : *« Ce qui se passe c'est qu'on a bien discuté mais les voisins avec qui ont a sympathisé on les voit pas forcément souvent. On se croise, on se dit bonjour mais il n'y a pas eu de cap de franchi. Ca n'a pas été suivi d'invitation les uns chez les autres etc. A mon avis, c'est ça l'élément déclencheur mais ça ne se fait pas comme ça. »*

- La fête des Lumières, tradition lyonnaise

Aucun participant parmi les nouveaux arrivants selon la personne n°13, sauf elle (elle rejette plus la faute sur la communication qu'une réelle volonté de ne pas venir de la part des nouveaux arrivants). Elle nous montre un bel exemple de mixité sociale qui a eu lieu lors d'un événement spécial et programmé comme elle aime préciser que c'est dans ce genre de contexte que les gens se rencontrent : *« Un truc tout bête qui m'a marquée, et puis moi ça m'a touchée ! Pour la fête des Lumières de Lyon, […] donc pour le 8 décembre, la Duchère a fait une petite exposition de photos et de vidéos vers une des barres en bas. Donc j'y suis allée. Ben c'est quand même une fête catholique, et il y avait des choses à manger sur place y avait des stands, et c'était de la chorba, faite par des algériennes. Donc ce côté musulman dans une fête catholique, ben j'ai trouvé ça beau en fait hein ! Parce que c'est pas leur truc non plus ! Bah c'est ça la Duchère, c'est tout ce mélange, de population de religion, de couleur. C'est ce que j'aime quoi. ».*

Le n°13 insiste que le fait qu'*« il faut qu'il y ait plus de vie dans le quartier, faut pas que ce soit un quartier dortoir », « si y a pas de vie dans le quartier ça redeviendra comme avant », « il faut continuer à faire vivre le quartier, à faire la fête de la musique, toutes ces fêtes là il faut continuer, c'est important ! ».*

N°26 : *« On ne connaît pas trop, on connaît surtout les voisins du dessus. Les voisins d'à côté. Et après, il y a des voisins, on se croise, on dit bonjour mais c'est sans plus… Au début on a essayé de faire connaissance, faire une fête, pas une fête, une réunion ici. Mais bon après les gens préfèrent de rester chez eux tranquilles que de… et bon on s'est dit… bon chacun chez soi. »* Ils précisent : *« nous… on n'est pas beaucoup à la maison aussi donc c'est difficile de connaître les gens », « il y a des fêtes. Il y a eu une grande table au milieu de la cour. Ben après c'est toujours les mêmes personnes qui viennent. Puis il y a des gens que je pense qu'ils ne veulent pas participer, rencontrer leurs voisins. Ça ne les intéresse pas. »* La moitié des occupants étaient présents. Le souvenir qu'ils en gardent est qu'il y avait une bonne ambiance.